Rapport 2011 : Amnesty International accable le gouvernement burundais

@rib News, 13/05/2011Dans son rapport 2011 sur la situation des droits de l'homme dans le monde, Amnesty International n'a pas Ã©tÃ© de main morte avec le gouvernement du Burundi et ses agissements en matiÃ¨re de violation des droits humains. Voici lâ€™intÃ©gralitÃ© du Chapitre consacrÃ© au Burundi dans ce Rapport.BurundiLe gouvernement a intensifiÃ© les restrictions imposÃ©es Ã la libertÃ© dâ€™expression et dâ€™association pendant et aprÃ¨s les pÃ©riodes Ã©le dÃ©fenseurs des droits humains et les journalistes Ã©taient de plus en plus en danger. Des magistrats ont Ã©tÃ© soumis Ã de pressions de la part de lâ€™exÃ©cutif. Les engagements pris par le gouvernement quant Ã lâ€™ouverture dâ€™enquÃªtes sur de torture commis par le service du renseignement et sur les exÃ©cutions extrajudiciaires imputables Ã la police et Ã lâ€™arm nâ€™ont pas Ã©tÃ© suivis dâ€™effet. Des femmes, des jeunes filles et des fillettes ont, cette annÃ©e encore, Ã©tÃ© victimes dâ€™autres violences sexuelles, souvent commis en toute impunitÃ©.

Contexte Le gouvernement a imposÃ© des restrictions croissantes en matiÃ¨re de libertÃ© dâ€™association et dâ€™expression avant, pendant et aprÃ¨s les Ã©lections communales, prÃ©sidentielle, lÃ©gislatives et collinaires qui se sont dÃ©roulÃ©es entre mai et septembre.Le parti au pouvoir, le Conseil national pour la dÃ©fense de la dÃ©mocratie â€“ Forces pour la dÃ©fense de la dÃ©mocratie (CNDD-FDD), a remportÃ© 64 % des suffrages Ã lâ€™issue des Ã©lections communales organisÃ©es en mai. Le observateurs nationaux et Ã©trangers ont relevÃ© des Â«Â irrÃ©gularitÃ©sÂ Â», mais ont jugÃ© les Ã©lections globalement lib Ã©quitables. Certains ont fait Ã©tat de manÅ“uvres dâ€™intimidation pendant la pÃ©riode prÃ©Ã©lectorale. Les rÃ©sultats ont contestÃ©s par les partis dâ€™opposition, qui ont dÃ©noncÃ© des fraudes massives. DÃ©but juin, ces partis se sont retirÃ©s d scrutin prÃ©sidentiel prÃ©vu le mÃªme mois, faisant du prÃ©sident sortant, Pierre Nkurunziza, le seul candidat en lice. La plupart des formations dâ€™opposition ont Ã©galement boycottÃ© les Ã©lections lÃ©gislatives du mois de juillet, ce qui a valu à CNDD-FDD une victoire Ã©crasante.Ã€ la suite du boycott du scrutin prÃ©sidentiel par les partis dâ€™opposition, le gouvernement a interdit temporairement toutes les rÃ©unions de ces derniers. La campagne prÃ©sidentielle a Ã©tÃ© marquÃ©e par des violences Ã caractÃ¨re politique, dont de nombreux incendies volontaires et attaques Ã la grenade, visant pour la plupart le CNDD-FDD.Ã€ partir du mois de septembre, lâ€™insÃ©curitÃ© et la criminalitÃ© se sont intensifiÃ©es dans les rÃ©g correspondant aux anciens bastions des Forces nationales de libÃ©ration (FNL). Le gouvernement a qualifiÃ© ces groupes de Â« bandits Â», mais dâ€™aucuns y ont vu le signe dâ€™une rÃ©surgence de lâ€™opposition armÃ©e.Plusieurs Ã©pisodes caractÃ¨re politique survenus dans les semaines qui ont prÃ©cÃ©dÃ© les Ã©lections collinaires nâ€™ont pas donnÃ© lieu Ã d enquÃªtes exhaustives de la part de la police. Les dÃ©clarations de hauts reprÃ©sentants du gouvernement annonÃ§ant des poursuites nâ€™ont bien souvent pas Ã©tÃ© suivies dâ€™action judiciaire adÃ©quate.Entre les mois de janvier et novembre, 4 rÃ©fugiÃ©s burundais ont regagnÃ© le pays.LibertÃ© dâ€™association et de rÃ©union Lâ€™interdiction des rÃ©unions de lâ€™ prononcÃ©e le 8 juin, Ã la suite de la dÃ©cision des partis dâ€™opposition de boycotter le scrutin prÃ©sidentiel, a restreint de maniÃ¨re illicite le droit Ã la libertÃ© de rÃ©union. MÃªme aprÃ¨s la levÃ©e de cette mesure, les partis dâ€™opposition ont eu d difficultÃ©s Ã organiser leurs rassemblements.Les perquisitions effectuÃ©es au domicile ou au bureau de membres de lâ€™opposition Ã©taient souvent conduites sans les autorisations nÃ©cessaires ou menÃ©es de nuit, en violation du Code de procÃ©dure pÃ©nale.Les observateurs des Nations unies chargÃ©s de veiller au respect des droits humains ont recensÃ©, entre le 1er mai et le 20 juillet, 242 arrestations en lien avec les Ã©lections. La plupart de ces interpellations visaient des membres de lâ€™opposition. Certains ont Ã©tÃ© accusÃ©s dâ€™atteinte Ã la sÃ»retÃ© de lâ€™Ã‰tat, dâ€™attaques Ã la g locaux du CNDD-FDD ou de dÃ©tention dâ€™armes illÃ©gale. Plusieurs ont fait lâ€™objet de poursuites pÃ©nales pour ces m chefs. Les Nations unies ont conclu que 62 de ces arrestations pouvaient Ãªtre motivÃ©es par des considÃ©rations politiques, notamment celles effectuÃ©es pour organisation de rÃ©unions illÃ©gales, incitation Ã lâ€™abstention ou, dans lâ€™ cas, appartenance aux FNL. Certains membres de lâ€™opposition interpellÃ©s ont Ã©tÃ© dÃ©tenus par le Service national de renseignement (SNR) pendant une pÃ©riode plus longue que la durÃ©e lÃ©gale de deux semaines avant dâ€™Ãªtre inculpÃ©s plupart ont depuis Ã©tÃ© remis en libertÃ©.ExÃ©cutions extrajudiciaires Les observateurs des Nations unies ont confirmÃ© les informations selon lesquelles neuf exÃ©cutions extrajudiciaires avaient Ã©tÃ© commises par la police et lâ€™armÃ©e entre le m dâ€™aoÃ»t et la mi-octobre. Au nombre des victimes figuraient trois membres des FNL, retrouvÃ©s morts dans la riviÃ¨re Ruzizi en octobre alors quâ€™ils venaient dâ€™Ãªtre remis en libertÃ© aprÃ¨s une garde Ã vue Ã Cibitoke. Fin octobre, le gouvernement a mis sur pied une commission judiciaire chargÃ©e dâ€™enquÃªter sur ces informations.Torture et autres mauvais traitements Fin juin et dÃ©but juillet, le SNR a de nouveau recouru Ã la torture alors que de telles pratiques nâ€™avaient pas Ã©tÃ© observÃ©es au cours des derniÃ¨res annÃ©es. Douze personnes arrÃªtÃ©es dans le cadre dâ€™enq des attaques Ã la grenade auraient Ã©tÃ© soumises par ce service Ã des tortures physiques et psychologiques et Ã dâ€™aut mauvais traitements. Elles ont Ã©tÃ© giflÃ©es, rouÃ©es de coups de pied et frappÃ©es Ã coups de matraque. Elles ont dÃ©cl avoir Ã©galement Ã©tÃ© menacÃ©es de mort par les agents de sÃ©curitÃ© qui tentaient de leur extorquer des Â« aveux Â».Un autre cas de torture a Ã©tÃ© signalÃ© aprÃ¨s que les Nations unies, les milieux diplomatiques et les organisations de dÃ©fense des droits humains eurent soulevÃ© ces affaires auprÃ¨s du gouvernement. Ce dernier sâ€™est engagÃ© Ã ouvrir des enquÃª mais aucune mesure en ce sens nâ€™avait Ã©tÃ© prise Ã la fin de lâ€™annÃ©e. Aucun des auteurs prÃ©sumÃ©s nâ€™a Ã© lâ€™attente des conclusions dâ€™une Ã©ventuelle enquÃªte.Le 7 juin, trois policiers ont Ã©tÃ© reconnus coupables par le Trib grande instance de Muramvya dâ€™avoir maltraitÃ©, en octobre 2007, Ã Rutegama, des dÃ©tenus soupÃ§onnÃ©s dâ€™appa FNL. Les autoritÃ©s nâ€™ont toutefois pas appliquÃ© le jugement ; deux des agents servaient toujours dans les rangs de la police Ã la fin de lâ€™annÃ©e et le troisiÃ¨me avait Ã©tÃ© incarcÃ©rÃ© en 2009 Ã la suite dâ€™une autre condamnation.Ext Lâ€™opposant politique rwandais DÃ©ogratias Mushayidi a Ã©tÃ© interpellÃ© au Burundi le 3 mars par les forces de sÃ©curitÃ burundaises et remis aux autoritÃ©s de Kigali deux jours plus tard. Son arrestation a Ã©tÃ© de toute Ã©vidence effectuÃ©e en dehors de toute procÃ©dure rÃ©guliÃ¨re dâ€™extradition.LibertÃ© dâ€™expression DÃ©fenseurs des droits humainsLe gouver examinÃ© la question du statut du Forum pour le renforcement de la sociÃ©tÃ© civile (FORSC), dont la situation juridique demeurait floue depuis son interdiction en 2009. Cette Ã©volution positive ne pouvait faire oublier le harcÃ¨lement judiciaire dont faisaient lâ€™objet les dÃ©fenseurs des droits humains, les menaces dâ€™arrestation de dÃ©fenseurs ou

dâ€™interdiction de leurs organisations profÃ©rÃ©es par des reprÃ©sentants de lâ€™Ã‰tat, ainsi que les manÅ“uvres dâ€™in
surveillance menÃ©es par des individus qui Ã©taient probablement des agents du renseignement. Certaines personnalitÃ©s
rÃ©clamant que justice soit rendue pour le meurtre dâ€™Ernest Manirumva, militant anticorruption assassinÃ© en 2009, Ã©taie
en danger. Le gouvernement a par ailleurs expulsÃ© une employÃ©e de lâ€™organisation Human Rights Watch.Le procÃ¨s des
assassins prÃ©sumÃ©s dâ€™Ernest Manirumva sâ€™est ouvert le 14 juillet. La sociÃ©tÃ© civile a reprochÃ© au ministÃ¨re pu
pas avoir donnÃ© suite Ã des pistes qui auraient pu impliquer la police ainsi que de hauts responsables du renseignement.
La procÃ©dure, ajournÃ©e Ã deux reprises, nâ€™avanÃ§ait que lentement. En mars, Pierre Claver Mbonimpa, prÃ©sident de
lâ€™Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes dÃ©tenues (APRODH) et Gabriel Rufyiri,
prÃ©sident de lâ€™Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations Ã©conomiques (OLUCOME), ont dÃ©clarÃ©
trouver sous surveillance et ont averti de lâ€™existence de possibles complots visant Ã les faire assassiner. En mai, Pierre
Claver Mbonimpa a Ã©tÃ© convoquÃ© par le ministÃ¨re public Ã des fins dâ€™interrogatoire sur les activitÃ©s quâ€™il avait m
dans le cadre de la campagne Justice pour Ernest Manirumva. Lors dâ€™une rÃ©union Ã caractÃ¨re privÃ© organisÃ©e en
octobre, le ministre de lâ€™IntÃ©rieur a indiquÃ© Ã Pierre Mbonimpa quâ€™il pourrait Ãªtre dÃ©chu de ses fonctions de prÃ©
lâ€™APRODH sâ€™il continuait Ã dÃ©noncer des atteintes aux droits humains commises par la police. Dans une confÃ©rence
presse organisÃ©e parallÃ¨lement, un porte-parole de la police lâ€™a menacÃ© dâ€™arrestation en raison de ses dÃ©claration
faisant Ã©tat dâ€™exÃ©cutions extrajudiciaires commises par la police. Des membres du personnel de lâ€™OLUCOME et leur
familles ont reÃ§u des menaces de mort en octobre et en novembre. JournalistesLes mÃ©dias indÃ©pendants burundais
demeuraient particuliÃ¨rement actifs et les journalistes ont continuÃ© de critiquer le gouvernement, en dÃ©pit de ses
tentatives pour les rÃ©duire au silence. Les autoritÃ©s utilisaient la dÃ©tention provisoire prolongÃ©e et le harcÃ¨lement
judiciaire, restreignant la libertÃ© dâ€™expression de faÃ§on abusive. Certaines menaces de mort reÃ§ues par des journalistes
semblaient Ã©maner dâ€™agents de lâ€™Ã‰tat.En juillet, Jean-Claude Kavumbagu, rÃ©dacteur en chef de lâ€™agence de p
Net Press, a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© Ã la suite dâ€™un article mettant en cause la capacitÃ© des forces de sÃ©curitÃ© burundaises Ã
pays dâ€™une attaque du groupe armÃ© somalien Al Shabaab. Il a Ã©tÃ© inculpÃ© de trahison â€“ chef qui, aux termes du dr
burundais, ne peut Ãªtre appliquÃ© quâ€™en temps de guerre. Jean-Claude Kavumbagu se trouvait toujours en dÃ©tention Ã l
fin de lâ€™annÃ©e. Des journalistes de la Radio publique africaine (RPA) ont reÃ§u des menaces de mort et des appels
tÃ©lÃ©phoniques anonymes. Ils ont Ã©galement Ã©tÃ© harcelÃ©s, notamment par des individus Ã©tant selon toute apparence
agents de lâ€™Ã‰tat. Partis politiquesEn septembre, FranÃ§ois Nyamoya, avocat et porte- parole du Mouvement pour la
solidaritÃ© et la dÃ©mocratie (MSD), a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© pour diffamation aprÃ¨s que lâ€™administrateur gÃ©nÃ©ral du SNR, A
Nshimirimana, eut portÃ© plainte contre lui. FranÃ§ois Nyamoya avait publiquement critiquÃ© les violations des droits
humains commises par le SNR et la police. Il avait Ã©galement demandÃ© la rÃ©vocation dâ€™Adolphe Nshimirimana et du
directeur adjoint de la police. Adolphe Nshimirimana a accusÃ© FranÃ§ois Nyamoya de lâ€™avoir traitÃ© de Â« bandit Â».
Lâ€™avocat a Ã©tÃ© placÃ© en dÃ©tention Ã la prison de Mpimba, avant de bÃ©nÃ©ficier dâ€™une libÃ©ration conditionnell
octobre.Justice Les magistrats Ã©taient soumis Ã des pressions et Ã©taient mutÃ©s dans dâ€™autres provinces lorsquâ€™ils
prenaient des dÃ©cisions considÃ©rÃ©es comme dÃ©favorables Ã lâ€™exÃ©cutif. Le chef de lâ€™Ã‰tat prÃ©sidait toujours
supÃ©rieur de la magistrature, institution responsable de la sÃ©lection, de la promotion et de la rÃ©trogradation des
magistrats.En juillet, un magistrat a conclu Ã une absence dâ€™Ã©lÃ©ments suffisants pour inculper Gabriel Rufyiri, prÃ©sider
lâ€™OLUCOME. Le directeur dâ€™une organisation paragouvernementale avait dÃ©posÃ© plainte contre Gabriel Rufyiri au m
que lâ€™OLUCOME lâ€™avait accusÃ© Ã tort dâ€™avoir utilisÃ© un vÃ©hicule officiel pour mener campagne en faveur du C
lendemain de cette dÃ©cision, le magistrat a Ã©tÃ© transfÃ©rÃ© dans une rÃ©gion rurale. Conditions carcÃ©rales Les prisons
Ã©taient surpeuplÃ©es et manquaient de moyens. Bien que des mesures aient Ã©tÃ© adoptÃ©es pour accÃ©lÃ©rer les audien
de demande de libÃ©ration sous caution, le manque constant de ressources de lâ€™appareil judiciaire contribuait Ã entretenir
la surpopulation carcÃ©rale.Justice de transition Lors de son discours dâ€™investiture prononcÃ© en septembre, le prÃ©sident
Nkurunziza sâ€™est engagÃ© Ã faire progresser la mise en place dâ€™une commission de vÃ©ritÃ© et de rÃ©conciliation. Le
relatif Ã la consultation nationale menÃ©e en 2009 sur la justice de transition lui a Ã©tÃ© remis en novembre. La publication de
ce document Ã©tait une condition prÃ©alable Ã la crÃ©ation de la commission et Ã la formation dâ€™un tribunal spÃ©cial au s
la justice burundaise. Lâ€™impunitÃ© persistait pour les graves atteintes aux droits humains commises dans le passÃ© par des
membres des FNL, du CNDD-FDD et de lâ€™ancienne armÃ©e burundaise.Commission nationale indÃ©pendante des droits de
lâ€™homme La Commission nationale indÃ©pendante des droits de lâ€™homme (CNIDH) nâ€™avait toujours pas Ã©tÃ© mise
2010. En dÃ©cembre, le Parlement a adoptÃ© le projet de loi portant crÃ©ation de la CNIDH. Le texte nâ€™avait pas Ã©tÃ©
promulguÃ© par le prÃ©sident Ã la fin de lâ€™annÃ©e.Dans lâ€™attente de la crÃ©ation de cette instance, les Nations unies o
prolongÃ© le mandat de lâ€™expert indÃ©pendant sur la situation des droits de lâ€™homme au Burundi, qui disposait nÃ©anm
capacitÃ©s restreintes en matiÃ¨re de diffusion des informations. Lâ€™expert indÃ©pendant a Ã©tÃ© autorisÃ© Ã se rendre au
Burundi en novembre, aprÃ¨s que le gouvernement eut empÃªchÃ© une visite prÃ©vue auparavant.Se procurer l'intÃ©gralitÃ©
du Rapport